

COMPOSTAGE PARTAGÉ

...dans votre commune



L'Agglomération Saumur Val de Loire déploie le compostage partagé sur le territoire : positionnez votre commune !



Kyrielle, la Société Publique Locale chargée de la gestion des déchets ménagers pour l'Agglomération Saumur Val de Loire, est responsable du Programme Local de Prévention et de réduction des Déchets (PLPDD). Ce programme a été validé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL). Kyrielle a pour mission de réduire la production de déchets, notamment les biodéchets. Cela se concrétise à travers diverses actions pour les habitants du territoire et le compostage partagé en fait partie.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (loi AGEC) impose le tri à la source des biodéchets. Cela inclut le compostage ou la collecte. Cette obligation concerne tous les producteurs de biodéchets, y compris les collectivités et les établissements privés et publics.

Les biodéchets sont les déchets alimentaires ou de cuisine. Ils proviennent des ménages, restaurants, traiteurs, magasins ou usines de transformation alimentaire. Ils incluent aussi les déchets biodégradables de jardin ou de parc.

Depuis 2006, la CASVL développe le compostage domestique. Cela concerne les habitants des pavillons individuels. Près de 8500 composteurs ont été distribués ! Kyrielle propose aussi des composteurs partagés pour les habitants sans jardin ou avec peu de jardin. Ces composteurs sont installés dans l'espace public. Les utilisateurs bénéficient de nombreux avantages, comme la récupération de compost et la réduction des déchets.

Le compostage partagé permet de valoriser de 47 à 59 kg de déchets alimentaires par habitant chaque année. Il a aussi un effet positif sur la propreté, le tri des déchets et la responsabilisation des habitants. Notez que ce système crée également du lien social entre les habitants.

Kyrielle souhaite installer un site de compostage partagé dans chaque commune de l'Agglomération. Afin de vous positionner pour l'installation d'un ou plusieurs composteurs partagés dans votre commune, je vous invite à compléter le formulaire d'inscription en cliquant sur ce bouton :

➔ Formulaire d'inscription compostage partagé

Un référent de Kyrielle en charge de la prévention et des biodéchets prendra ensuite contact avec vous dans les plus brefs délais. Les demandes seront traitées par ordre d'inscription.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette démarche vertueuse pour notre environnement et vous prie de croire à l'expression de mes sentiments distingués.



Christian Ruault,
vice-président de l'Agglomération Saumur Val de Loire
en charge de la Gestion et valorisation des déchets,
Maire de Saint-Philbert-du-Peuple